



AMAP Volailles Rouillon de **La Prime** Contrat de septembre **2021** à juin **2022**



Dans le respect de la charte des AMAP, l'Amap volaille permet

- de promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de faciliter l'accès à des produits de saison et de proximité, et de favoriser une alimentation de qualité issue de cette agriculture.
- de re-cr  er du lien social entre citoyens et agriculteurs d'une part, et entre citoyens d'autre part.

Les engagements des Producteurs

Daniel, R  jane, St  phane,
Viviane, Franck et Marine



Rouillon 44520 La Meilleraye de Bretagne
02 40 55 23 90 / 06 78 93 20 13
durand.fermederouillon@wanadoo.fr
Certifi   bio depuis 1998.

Nous proposons des poulets au prix de **10.00 euros le kg**, Ces poulets sont bio certifi   par ECOCERT contr  le n  44 /6070.

Nous livrons les volailles 1 fois par mois, selon le calendrier joint, au local de l'AMAP la Prime.

Nous sommes pr  sents aux dates suivantes :

9 sept	7 oct	4 nov	2 d��c	3 f��vr
3 mars.	31 mars	28 avr	Mer 25 mai	23 juin

Les ch  ques sont encaiss  s au d  but des mois de septembre, novembre, janvier, mars et mai.

En fin de contrat, un ch  que de r  gularisation (ou un report en cas de solde positif) permet de solder votre compte en respectant le prix/kg

En cas d'  ventuels probl  mes sanitaires ou de difficult  s d'approvisionnement, nous nous r  servons le droit d'annuler et de reporter une ou plusieurs livraison(s) ou de modifier le contenu de la livraison.

r  serve pour la p  riode septembre 2021    juin 2022 et joins 5 ch  ques de   

Les ch  ques sont    libeller    l'ordre de **GAEC de Rouillon**

	Petit : (jusqu'�� 1,8kg)	Moyen : (jusqu'�� 2.1kg)	Gros : + (2.2kg)
	(1,6kg x 10.00��) environ 16.00��	(1,8kg x 10.00��) environ 18.00��	(2.2kg x 10.00��) environ 22.00��
10 poulets *	160�� 5 ch��ques de 32��	180�� 5 ch��ques de 36��	220�� 5 ch��ques de 44��
20 poulets (2 poulets par mois)	320�� 5 ch��ques de 64��	360�� 5 ch��ques de 72��	440�� 5 ch��ques de 88��
40 poulets (4 poulets par mois)	640�� 5 ch��ques de 128��	720�� 5 ch��ques de 144��	880�� 5 ch��ques de 176��

Les engagements de l'Adh  rent

Je m'engage    accepter une volaille autre que le poulet pr  vu au contrat ou de cat  gorie.

Il m'appartient de prendre toutes les mesures n  cessaires pour le respect de la cha  ne du froid    la r  ception de ma commande valid  e par   margement.

En cas d'absence, je d  l  gue une personne pour prendre ma commande ou je m'arrange avec la personne de permanence. Si je suis absent sans avoir pr  venu, j'autorise que mon poulet soit mis    disposition de l'  quipe responsable de la distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectu  .

J'accepte d'effectuer, durant la p  riode du contrat, une permanence sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilit  s    la vie de l'association et aux t  ches propos  es par le producteur.

En cas de d  mission, mon rempla  ant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou,    d  faut, est trouv   par moi. Un avenant pr  cisera les conditions de reprise du contrat par le rempla  ant. Sinon, le contrat expire en fin de saison.

Je soussign   (nom, pr  nom).....

Adresse :

Ville : Code postal :

T  l  phone : Mail :

Date et signature de l'Adh  rent :

Date et signature des Producteurs :

Coordinateur :